COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE A L'ARGONNE

assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARA	CTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
	RESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	
1.2. M	ODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. Es	STIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	3
1.4. IN	IDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	3
2. TARIF	FICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. M	ODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. Ri	ECETTES	5
3. INDIC	CATEURS DE PERFORMANCE	1
3.1. TA	AUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	6
4. FINAN	NCEMENT DES INVESTISSEMENTS	7
4.1. M	ONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	7
	RESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGE	
ET LES PEI	RFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	7

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le s	service est géré au niveau ☐ commun ☐ intercom			
•	Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE A L'ARGONNE			
•	Nom de l'entité de gestion: assainisse	ement non collectif		
•	Caractéristiques (commune, EPCI et	type, etc.) : Communauté de commu	unes	
>	Compétences liée au service			
\boxtimes	Contrôle des installations	Traitement des matières de vidan	ges	
	Entretien des installations	Réhabilitation des installations	Entretien des installations	
•	Territoire desservi (communes adhére Belrain, Bouquemont, Courcelles-en- Levoncourt, Lignières-sur-Aire, Long Mihiel, Thillombois, Ville-devant-Be	Barrois, Fresnes-au-Mont, Gimécou champs-sur-Aire, Nicey-sur-Aire, I	ırt, Géry, Lahaymeix, Lavallée, Pierrefitte-sur-Aire, Rupt-devant-Sain	
•	Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non	
•	Existence d'un zonage	☑ Oui, date d'approbation :	Non	

Communes	OUI	NON	ANNEE D'APPROBATION
Baudrémont	Х		15/12/2011
Belrain	Х		15/12/2011
Bouquemont	Х		26/06/2009
Courcelles en Barrois	Х		26/06/2009
Erize-la-Brûlée	Х		15/12/2011
Fresnes-au-Mont	Х		26/06/2009
Gimécourt	Х		15/12/2011
Lahaymeix	Х		26/06/2009
Lavallée	Х		15/12/2011
Levoncourt	Х		15/12/2011
Lignières-sur-Aire	Х		15/12/2011
Longchamps-sur-Aire	Х		15/12/2011
Nicey-sur-Aire	Х		15/12/2011
Pierrefitte-sur-Aire	X		15/12/2011
Rupt-devant-Saint-Mihiel	Х		26/06/2009
Thillombois	Х		En révision
Ville-Devant-Belrain	X		15/12/2011
Villotte-sur-Aire	Х		29/02/2012
Woimbey	Х		26/06/2009

>	Existence d'un règlement de service	☑ Oui, date d'approbation : 19/09/2012 ☐] Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

Le SPANC, via une convention, a délégué une partie de la mission de contrôles des installations d'assainissement non collectif à la Communauté de Communes du Sammiellois.

Début du contrat : 14/03/2018

Le SPANC, via une convention, a délégué une partie de la mission de contrôles des installations d'assainissement non collectif au Syndicat Mixte Germain Guérard.

Début du contrat : 01/03/2019

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 059 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 2 117.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 97,26 % au 31/12/2024. (97,22 % au 31/12/2023).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024	
A – É	Cléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui	
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	
B – É	B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui	
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui	Oui	
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non	

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 130 (130 en 2023).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/05/2024		
	Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves	Conception : 100 €	Composition Domno oxidantian : 165 6		
en €	Bonne exécution : 50 €	Conception + Bonne exécution : 165 €		
Tarif du contrôle des installations	1er contrôle diagnostic : 100 €	165.0		
existantes en €	Bon fonctionnement : 100 €	165 €		
Tarifs des autres prestations aux abonnés				
en €				
Compétences facultatives				

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 01/05/2023 fixant les tarifs des différents

2.2. Recettes

	Exercice 2023		Exercice 2024	
	Intitulé	Intitulé	Intitulé	Total
Facturation du service obligatoire en €	Redevance contrôles	2435	Redevance contrôles	3335
Facturation du service	Réhabilitation	503	Réhabilitation	/
facultatif en €	Entretien	/	Entretien	/
Autre en € :	Transfert exceptionnel excédent investissement en section de fonctionnement	27836	/	/
Autre en € :	/	/	/	/

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

<u>Attention</u> : cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.

	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait	Autres installations contrôlées + ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes	
Taux de conformité des dispositifs _	l'objet d'une mise en conformité	ou de risques avérés de pollution de l'environnement	* 100
d'assainissement non collectif	Nombre total d'insta	allations contrôlées depuis la création du service	100

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	618	629
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	990	994
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement		
Taux de conformité en %	62,4	63,3

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2024** est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €